

222C0480
FR0000037970-OP002-R01

1^{er} mars 2022

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

MUSEE GREVIN
(Euronext Paris)

Complément à D&I 222C0260 du 1^{er} février 2022

- 1- Le 1^{er} mars 2022, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société MUSEE GREVIN en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 1^{er} février 2022, par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, agissant pour le compte de la société anonyme Compagnie des Alpes, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Sorgem Evaluation, représenté par M. Thomas Hachette, mandaté le 1^{er} février 2022 par le conseil d'administration de la société MUSEE GREVIN en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1^o et II du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait et du retrait obligatoire (en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination), et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société MUSEE GREVIN en date du 1^{er} mars 2022, en application des dispositions de l'article 231-19, 4^o du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres MUSEE GREVIN sont applicables.